

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2020

L'an deux mil vingt, le 4 juin, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 128 mai 2020

Nombre de Conseillers : En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Présents : M BUFFET Roger, M CHARBONNEL Stéphane, Mme GIBault Maryse, M CHESNEL Sébastien, M COUASNON Gérard, Mme FRETAY Christine, Mme HATTE Virginie, Mme CHEMIN Sandrine, Mme DESPAS Vanessa, M NIVLET Jean-François,

M CHESNEL Sébastien est nommé secrétaire de séance.

➤ **Délégations consenties aux adjoints par Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire donne lecture des délégations qu'il a consenties au 1er adjoint

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CHARBONNEL Stéphane, 1^{er} Adjoint, est

- Délégué aux finances communales
- Délégué aux travaux, à la voirie et aux chemins

Article 2 : Ces délégations prennent effet à compter du 28 mars 2013 et sont données pour la durée du mandat. Elles sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité. Elles pourront être retirées à tout moment.

Article 3 : Délégation permanente est également donnée à M Charbonnel Stéphane à l'effet de signer les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs. Par cette délégation, M.Charbonnel Stéphane, adjoint au maire pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Monsieur le Maire donne lecture des délégations qu'il a consenties au 3^{ème} adjoint

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur GENEVEE Lionel, 3^{ème} Adjoint, est

- Délégué aux bâtiments communaux à ce titre, il sera notamment en charge de la salle polyvalente
- Délégué aux travaux
- Délégué à l'espace urbain
- Délégué à l'assainissement

Article 2 : Ces délégations prennent effet à compter du 4 juin 2020 et sont données pour la durée du mandat. Elles sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité. Elles pourront être retirées à tout moment.

Article 3 : Le Maire de la commune de Monthault, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

➤ **033/2020 - délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par voix 11 pour, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, d'un montant inférieur ou égal à 1500 € H.T. lorsque les crédits sont inscrits au budget primitif.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 5 000 € par sinistre.
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation. Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

➤ **034/2020 - versement des indemnités de fonction au Maire**

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonctions fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, par 11 voix pour, à partir du 26 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions au Maire comme suit

- Monsieur Roger BUFFET, une indemnité de fonction de maire de 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 991,80 € brut

➤

➤ **035/2020 - versement des indemnités de fonctions aux adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 5 juin portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, par 11 voix pour, et avec effet à partir du 5 juin 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit

- Monsieur CHARBONNEL Stéphane, 1er Adjoint, une indemnité de fonction d'adjoint, de 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 256,66 € brut

- Monsieur Lionel GENEVEE 3ème Adjoint, une indemnité de fonction d'adjoint, de 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 256,66 € brut

➤ **036/2020 - Désignation des membres aux Commissions Municipales**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, désignent les membres aux différentes commissions suivantes

COMMISSION DES FINANCES :

M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Lionel GENEVEE, M Gérard COUASNON, Mme Virginie HATTE.

COMMISSION CHEMINS, VOIRIE, Site du ROCHER

M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL, M Gérard COUASNON.

COMMISSION DES TRAVAUX

M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, Mme Maryse GIBault, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX ET SALLE POLYVALENTE

M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, Mme Maryse GIBault, M Lionel GENEVEE, Mme Vanessa DESPAS

COMMISSION COMMUNICATION et ANIMATION

M Roger BUFFET, Mme Maryse GIBault, Mme Christine FRETAY, Mme Virginie HATTE, Mme Sandrine CHEMIN,

COMMISSION ACTION SOCIALE ET JEUNESSE

M Roger BUFFET, Mme Virginie HATTE, Mme Sandrine CHEMIN, Mme Vanessa DESPAS, M Jean-François NIVLET.

➤ 037/2020 - Désignation des membres à la commission d'Appel Offres

Le Conseil Municipal a procédé, au vote à bulletin secret, à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		11
	Suffrages exprimés		10
	Majorité absolue		6
Ont obtenu			
	Président :	M Roger BUFFET	10 voix
	Membre Titulaire :	M Stéphane CHARBONNEL	10 voix
	Suppléant :	Mme Maryse GIBault	10 voix
	Membre Titulaire :	M Lionel GENEVEE	10 voix
	Suppléante :	Mme Vanessa DESPAS	10 voix
	Membre Titulaire :	M Sébastien CHESNEL	10 voix
	Suppléante :	M Jean-François NIVLET	10 voix

Sont nommés membres de la commission d'appel d'offres :

M Roger BUFFET Président, M Stéphane CHARBONNEL, M Lionel GENEVEE et M Sébastien CHESNEL membres titulaires ayant respectivement comme membres suppléants Mme Maryse GIBault, Mme Vanessa DESPAS, M Jean-François NIVLET

➤ 038/2020 - Dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire :

- Informe les membres du conseil municipal que pour pouvoir prendre en charges les dépenses exceptionnelles à l'article « 6232 – Fêtes et cérémonies », le conseil municipal doit à la demande du trésorier, prendre une délibération : décret N° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-024MO du 30 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

- Propose de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les vœux de nouvelle année, les repas des aînés, les repas des élus et des bénévoles lors de journées de travail
- Les factures relatives à l'organisation de manifestations telles que la remise des prix des maisons et jardins fleuris ainsi que les bons d'achat offert comme lots.
- Les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles,
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 11 voix pour, valident la prise en charge de ces dépenses au compte 6232.

039/2020 - Désignation d'un délégué au Syndicat Départemental d'Energie 35

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un délégué au Syndicat Départemental d'Energie 35

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

A obtenu M Sébastien CHESNEL 10 voix

M Sébastien CHESNEL est nommé délégué au Syndicat Départemental d'Energie 35

➤ 040/2020 - Désignation d'un délégué à la prévention routière

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un délégué à la Prévention Routière

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

A obtenu Mme Maryse GIBault 10 voix

Mme Maryse GIBault est nommée déléguée à la prévention routière

➤ 041/2020 - Désignation d'un délégué chargé des relations avec les associations communales

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un délégué chargé des relations avec les associations communales

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

A obtenu M Charbonnel Stéphane 10 voix

M Charbonnel Stéphane est nommé délégué chargé des relations avec les associations communales.

➤ 042/2020 - Désignation des délégués à la Société d'Agriculture.

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués à la Société d'Agriculture du canton de Louvigné du désert.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu - en tant que membre titulaire

- M Roger BUFFET 10 voix

- en tant que membre suppléant

- Mme Christine FRETAY 10 voix

M Roger BUFFET et Mme Christine FRETAY sont nommés respectivement délégué titulaire et déléguée suppléante à la Société d'Agriculture du canton de Louvigné du désert.

➤ **043/2020 - Désignation d'un délégué à l'Office Cantonal du Sport du Canton de Louvigné du désert.**

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un délégué à l'Office Cantonal du Sport du Canton de Louvigné du désert.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

A obtenu M Lionel GENEVE 10 voix

M Lionel GENEVEE est nommé délégué à l'Office Cantonal du Sport du Canton de Louvigné du désert.

➤ **044/2020 - Désignation d'un délégué à l'Office Cantonal Culturel et d'Animation.**

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un délégué à l'Office Cantonal Culturel et d'Animation du canton de Louvigné du désert.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

A obtenu Mme Maryse GIBault 10 voix

Mme Maryse GIBault est nommée déléguée à l'Office Cantonal Culturel et d'Animation du canton de Louvigné du désert.

➤ **045/2020 - Désignation d'un délégué à l'association des Jardins et Maisons fleuries du canton de Louvigné du Désert**

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un délégué à l'association des Jardins et Maisons fleuries du canton de Louvigné du Désert

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

A obtenu- Mme Vanessa DESPAS 10 voix

Mme Vanessa DESPAS est nommée déléguée à l'association des Jardins et Maisons fleuries du canton de Louvigné du Désert.

➤ **046/2020 - Désignation d'un délégué chargé des relations avec les anciens combattants et de la défense**

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un délégué chargé des relations avec les anciens combattants et de la défense

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

A obtenu M Lionel GENEVEE, 10 voix

M Lionel GENEVEE, est nommé délégué chargé des relations avec les anciens combattants et de la défense

➤ **047/2020 - Désignation d'un délégué à la Maison du Canton de Louvigné du Désert.**

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un délégué à la Maison du Canton de Louvigné du Désert.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

A obtenu Mme Virginie HATTE 10 voix

Mme Virginie HATTE est nommée déléguée à la Maison du Canton de Louvigné du Désert.

➤ **Dispositif argent de poche**

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas organiser le dispositif argent de poche cet été.

Le Maire, Roger BUFFET

